

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Band: 46 (1917)
Heft: 11

Rubrik: Chronique littéraire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique littéraire

M. Henry Carton de Wiart. — La Belgique ! Ce nom, purifié au creuset de la souffrance, auréolé désormais de la gloire du martyr, rappellera à jamais dans l'histoire l'indélébile flétrissure de l'envahisseur. Après l'auguste figure du cardinal Mercier qui a assisté, la mort dans l'âme, à l'égorge-ment et à la dispersion de son troupeau ; après le roi Albert, dont la dignité n'a d'égale que sa sereine grandeur en face de l'adversité, une personnalité de premier plan se détache en puissant relief sur le tableau de la Belgique actuelle : c'est celle de M. Carton de Wiart.

Sous le titre : *Silhouettes de guerre*, Miles retrace dans le *Correspondant* la biographie de l'éminent homme d'Etat dont s'honore à juste titre notre « sœur en neutralité ». Cette belle étude documentaire, où l'on retrouve à chaque page l'harmonie musicale de la phrase et la profondeur philosophique de la pensée, serait tout entière à citer. Je ne puis en donner qu'un pâle et succinct résumé.

Issu d'une famille aristocratique des Pays-Bas, foyer imprégné d'influence chrétienne et patriotique et dont les ancêtres ont fourni une vénérable ligne de magistrats, M. de Wiart est né en 1869. Après avoir fait ses humanités et conquis brillamment tous ses diplômes, il se rend à Paris, d'abord au Collège de France, puis à l'Ecole des sciences politiques et à l'Institut catholique. C'est là qu'il est admis dans l'intimité d'un prélat français de haut mérite : Mgr d'Hulst. Sa curiosité instinctive pour les choses se rapportant à la criminalogie le porte à assister aux leçons de médecine légale données par l'illustre professeur Brouardel. Assidu du Palais de Justice, il écoute avidement les maîtres du barreau parisien, tandis que le mouvement scientifique, littéraire et artistique accapare ses loisirs. C'est à l'Université de Bonn qu'il s'initie aux querelles de la sociologie allemande. A vingt et un ans, il entre de plain pied dans la vie active, au moment où la jeunesse intellectuelle belge subit l'ascendant et l'influence de M. Edmond Picard, tout à la fois jurisconsulte, critique d'art et écrivain de grand talent, et en même temps, homme politique indépendant. Cette forte personnalité répond parfaitement aux aspirations du jeune de Wiart. Bientôt, une brillante pléiade de poètes, de peintres, de musiciens d'avenir, parmi lesquels nous voyons déjà luire quelques étoiles, — Mæterlinck, Verhæren —, se

coudoient dans les salons de M. Picard. Le danger d'un milieu si varié est justement ce qui en fait l'attrait pour des jeunes gens qui se piquent d'éclectisme et d'esthétisme. Mais la forte trempe de l'éducation religieuse et familiale préserve Henry de Wiart des excès auxquels peuvent conduire de pareilles tendances. Sous l'égide du Mentor bruxellois, ces néophytes fondent une revue où les « poncifs du classicisme rétrograde », le « cosmopolitisme à outrance », le « naturalisme à la Zola », sont traités sans respect ou fustigés de main de maître. Selon M. de Wiart, la renaissance littéraire, tout comme les réformes sociales, doivent avoir des racines profondément nationales. « Tout autour de nous, écrit-il, apparaissent des formes et des idées nouvelles où fermentent des germes inconnus. Les jeunes catholiques que nous sommes ne doivent ni s'effrayer ni même s'étonner de cette germination incessante de l'humanité. Elle est dans l'ordre. Ils doivent en pénétrer le mystère et en utiliser les énergies. Aucune tendance de leur temps ne doit leur rester indifférente, puisqu'il leur appartient, selon leur pouvoir, de diriger ces tendances dans le sens de l'éternelle vérité. » Ces quelques lignes constituent la synthèse du programme d'action de M. de Wiart et de ses amis. Soit dans les conférences du jeune avocat, soit dans ses essais de critique littéraire, se révèle l'obsession évidente d'une thèse à défendre ou d'un abus à combattre.

Dès l'année 1890, deux grands partis se dessinent nettement en Belgique : le parti conservateur groupant le clergé, l'aristocratie et les campagnes ; le parti libéral, nuancé d'anticléricisme, recruté dans la bourgeoisie des villes du pays vallonn. Surgit la fameuse question ouvrière dont aucun parti n'a prévu l'acuité. La promulgation de l'immortelle Encyclique de Léon XIII sur la condition des travailleurs produit en Belgique une profonde impression. Au congrès de Malines, un esprit nouveau se manifeste parmi les jeunes catholiques qui, pour la première fois, arborent hardiment le drapeau de la démocratie. D'où, grand émoi chez les tenants des anciennes méthodes. Parmi ces jeunes militants, M. de Wiart apparaît en évidence au premier plan de l'arène. De concert avec deux avocats de talent, Léon de Lantsheere et Jules Renkin, il fonde un journal de combat : *La Justice sociale*. Ainsi se forme le noyau du parti de la jeune droite avec lequel le gouvernement doit déjà compter et entrer en relations. A ce parti se rattachent bientôt des professeurs en vue, des membres du clergé, une jeunesse enthousiaste, tous pénétrés de l'esprit chrétien et fermement décidés à rénover

leur pays au point de vue politique et social. Lutte contre le socialisme et le libéralisme économique, instauration d'un régime électoral basé sur la représentation proportionnelle, service militaire personnel et respect de la liberté d'enseignement, inauguration d'une politique coloniale, tel est le vaste programme dont M. Carton de Wyart et ses amis obtiendront la réalisation après des luttes mémorables qu'il serait trop long de retracer ici. Les chefs socialistes ne peuvent cacher leur dépit de ce qu'ils considèrent comme un empiètement sur leur propre champ d'action, tandis que le parti catholique belge s'éloigne de plus en plus de « l'extrême conservatisme où il risquait de s'enliser ». Qui ne voit là le rôle prépondérant joué par M. Carton de Wyart ? Les événements se chargeaient de prouver qu'il avait eu une juste intuition de l'ère nouvelle dans laquelle allait entrer la Belgique.

Esquissons maintenant à grands traits l'œuvre humanitaire de M. de Wyart depuis le début de la conflagration européenne.

Chargé, déjà en 1910, de présenter à la Chambre un rapport sur la deuxième Convention de la Haye, il y précise le véritable caractère de la neutralité belge. La guerre le trouve au poste de ministre de la Justice dans le Cabinet du baron de Broqueville, portefeuille qu'il détient depuis 1911. Le 26 juillet 1914, il est à Belœil pour associer le gouvernement belge aux fêtes organisées en l'honneur du centenaire du prince de Ligne. Le lendemain, inquiet de la tournure des choses, le gouvernement décrète la mobilisation. On sait le reste. La réponse à l'ultimatum brutal de l'Allemagne demandant pour ses troupes le libre passage à travers la Belgique, réponse à laquelle collabora M. de Wyart, restera « une des plus belles pages de l'histoire de l'humanité ».

Après la chute d'Anvers et l'exode du gouvernement au Havre, M. Carton de Wyart constitue une Commission d'enquête sur la violation des règles du droit des gens par les armées allemandes. Par des publications et des rapports, il dénonce avec force au monde les dévastations et les forfaits sans nombre commis en Belgique depuis l'occupation du pays. Reçu à la Maison-Blanche par M. Wilson, à qui il expose les cruelles nécessités des populations belges, il est l'objet d'ovations enthousiastes de la part des principales Universités des Etats-Unis. De retour en Europe, il installe au Havre les différents services du gouvernement, organise un immense travail de propagande et de documentation, s'occupe de l'assistance aux prisonniers de guerre et des mesures juridiques à prendre pour la libération future du

territoire. « Certes, dit Miles, ce ne sera pas pour les historiens un des objets les moins intéressants de la grande guerre que cette énergie calme, toute de sagesse, de confiance et de dignité, avec laquelle les ministres du roi Albert, installés en « terre d'asile », font face avec les moyens les plus réduits, à tous les besoins militaires, diplomatiques, financiers, économiques, d'un cataclysme sans précédent, tandis que l'armée, où les vides faits par la mort se comblent chaque jour d'héroïques recrues sorties du pays occupé, tient vaillamment, en sol belge, cette section du front commun, où le mois d'octobre 1914 vit l'arrêt définitif de l'invasion. »

Ainsi, M. Carton de Wiart apparaît à la face du monde comme le vigoureux champion du droit violé, comme la vibrante protestation du faible injustement et odieusement asservi par le fort : belle et vivante leçon d'énergie.

Miles ne saurait clore son remarquable article biographique sans souligner le rôle admirable de M^{me} Carton de Wiart. Il s'acquitte de sa noble tâche avec une sûreté, une justesse de termes, une délicatesse d'expression merveilles.

Chacun sait qu'en mai 1915, la digne épouse de l'homme d'Etat belge fut arrêtée par les Allemands à qui « son ardent patriotisme portait ombrage ». Enfermée à Berlin, comme prisonnière de droit commun, elle subit avec courage et simplicité la dure captivité qui l'arrachait à son pays et à ses enfants. Libérée, grâce à la généreuse intervention du roi d'Espagne, elle fut l'objet, au Palais de Justice, à Paris, d'un hommage délicat de la part du président Poincaré. Depuis lors, elle a rejoint son mari au Havre où elle consacre ses talents, son cœur et son activité à des œuvres philanthropiques : direction des colonies scolaires, secours à donner aux réfugiés belges, protection de l'enfance abandonnée, etc.

« Ainsi, écrit encore Miles en terminant, à côté d'un homme d'Etat véritablement « représentatif » de la nation belge, et qu'elle seconde admirablement dans la vie publique sans négliger jamais les moindres devoirs de la vie domestique et de la vie de société, cette noble femme achève, suivant un exemple que tous les foyers belges trouvent aujourd'hui au foyer royal, de réaliser le type d'une de ces « familles dirigeantes » dont la précieuse influence est, selon Le Play, plus profonde et plus féconde encore dans les petits pays que dans les grands. »

On ne saurait mieux dire. Tout homme de cœur, toute âme éprise de justice et de liberté s'associe à ces belles paroles. J'ajouterai, pour mémoire, que M. Carton de Wiart, n'est

pas inconnu à Fribourg. Il y a quelques années, à l'occasion d'une « Semaine sociale » organisée par l'Association populaire catholique suisse, il donna une magistrale conférence où se révélèrent à la fois sa vaste érudition et son beau talent de sociologue chrétien.

(A suivre.)

Antonin BONDALLAZ.



Faut-il tout lire, le bon et le mauvais ?

(Suite et fin.)

Nous prenons un autre exemple dans le champ des exercices libres de piété religieuse : le chapelet. — « Le chapelet ! Bon Dieu ! faut-il être simple et demi, pour, de nos jours, réciter encore le chapelet ?! — Le chapelet ! mais ça n'est plus bon que pour quelques vieilles femmes. — Et cependant, le premier, le plus grand orateur du Parlement allemand, celui qui faisait trembler Bismark sur le pinacle, Windthorst faisait dire le chapelet à son lit de mort ! Sans cela, le chapelet est une prière que depuis longtemps on a jetée au vieux fer ! — Le chapelet ! ricane une jeune prétentieuse : méfiez-vous du moyen âge ! — Mais bien plus encore des dédains d'une jeune fille sans expérience, de ses mépris et de ses moqueries ! Car il arrivera un temps qui est une époque de tristesse, de douleurs et d'épreuves inconnues à la jeunesse ; un temps de revers et de regrets. La vieillesse est très souvent l'époque des infirmités où la vie est une épreuve ; de ces chocs qui vous chassent brutalement du lit, où les nuits les plus courtes vous paraissent les plus longues. C'est alors que le chapelet est un vrai réconfortant ; au lieu de cinq couplets, vous aimeriez qu'il en eût dix ou quinze. — Mais pour qui le dirions-nous, demandent d'un air moqueur, les jeunes gens ; nous n'en avons vraiment pas besoin. — Si vous n'avez pas de motifs de le réciter pour vous-mêmes, dites-le pour les âmes du Purgatoire, pour vos proches défunts, pour les malheureux abandonnés de tout le monde, pour ceux qui souffrent épouvantablement dans les prisons étroites et sans lumière, pour vos bien-faiteurs, pour vos... calomniateurs et tous ceux qui vous persécutent. Lorsque vous aurez accompli cette magistrale prière, vous vous sentirez soulagés et plus forts à supporter les dures épreuves que le Ciel vous envoie. » — Mais la jeunesse ne sait qu'une chose du chapelet : c'est qu'il